

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
RÔLE TRIENNAL 2015-2016-2017
(1^E EXERCICE FINANCIER)

Est par les présentes donné par la soussignée, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le **rôle d'évaluation foncière triennal** tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de la Haute-Côte-Nord maintenant déposé servira à l'imposition 2015, 2016 et 2017.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer situé au 170, rue Principale aux heures habituelles d'ouverture.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée **avant le 1^{er} mai suivant**, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord sise au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins au moyen de la formule à cet effet, et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Portneuf-sur-Mer le 3 novembre 2014.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

Nancy ROUSSEL